Image not found or type unknown

organisation succession

Par **nonette34**, le **06/11/2019** à **09:30**

comment organiser une succession dans un couple recomposé, marié avec un enfant de part et d'autre. sachant que l'objectif et de préserver la part de chacun des enfants et le conjoint survivant. Notre régime matrimonial est la communauté réduite aux acquêts. Merci de votre réponse

Par **youris**, le **06/11/2019** à **09:38**

la solution la plus pratique, c'est de consulter un notaire qui saura vous conseiller en fonction de votre situation et de ce que vous voulez faire exactement.

il existe la donation au dernier vivant, le testament, le changment de régime matrimonial.....

salutations

Par **Visiteur**, le **06/11/2019** à **10:18**

Bonjour
Si votre recherche a pour but que chacun des enfants bénéficie d'une part équivalente à ce qu'il aurait eu en étant enfant du couple, la solution est l'adoption simple si ceux-ci sont d'accord, mais attention, pour les juges, le but ne doit pas être principalement fiscal.

Ajoutez à cela une donation au dernier vivant entre époux.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés